



## Demande de subvention exceptionnelle Pour l'année 2025

Pour tout projet spécifique qui se déroulera au cours de cette année, vous avez la possibilité de demander une subvention exceptionnelle. Pour cela, il vous suffit de remplir cette fiche et de nous la retourner avec les justificatifs (devis) dans un délai de 3 mois minimum avant la date du projet.

*A Monsieur le Maire  
Service vie associative soutien à la vie économique et démocratie de proximité  
11 place de la Mairie 44570 Trignac vie.associative@mairie-trignac.fr*

<b>Nom de l'association :</b>			
N° SIRET : _____			
Personne chargée du dossier : _____			
Mail : _____		Tel : _____	
Secteur d'activité :			
Sport	Enfance-jeunesse	Social-solidarité	Culture
Protection des droits	Environnement-nature	Autre	

<b>Titre de l'action :</b>	
• Objectifs : _____	
• Descriptif :	
• Date de l'action : _____ 2025	
• Montant demandé : _____ €	

**Je m'engage à fournir le budget réalisé et un compte-rendu de l'action menée, sous 1 mois,** au service finances.

<b>Budget prévisionnel de l'action</b>			
Dépenses		Recettes	
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
Total	€	Total	€

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2025  
Signature :

<i>Réservé à l'administration</i>
<i>Reçu au SVADP le :</i>
<i>Transmis au service finances le :</i>